

Annonce Inscription en première année de thèse de doctorat Année Universitaire 2020-2021

Les étudiant(e)s retenu(e)s pour s'inscrire en thèse de doctorat en Business Analytics (voir liste des nouveaux doctorants retenus) sont appelé(e)s à déposer un dossier administratif contenant :

1. La charte des études doctorales (fichier à télécharger : conforme au décret 47, article 15) en 05 exemplaires signés par :
 - L'étudiant (e),
 - Le directeur de thèse,
 - Le directeur de Tunis Business School,
 - Le directeur de l'école doctorale,
 - Le directeur de la structure de recherche accueillant l'étudiant (e).
2. 01 photocopie de CNI ou des 4 premières pages du passeport (pour les étudiants étrangers).
3. 03 photos d'identités récentes.
4. 01 copie certifiée conforme de chaque diplôme (Bac / Maîtrise / Licence, DEA / Mastère / Ingéniorat).
5. 03 copies du formulaire d'inscription dûment rempli (décret 47, article 14, à télécharger : <http://www.theses.rnu.tn/>).
6. Règlement des frais d'inscription :
 - Les enseignants et les agents administratifs de l'enseignement supérieur : 01 attestation de travail.
 - Les étudiants (dont l'un des parents travaille dans un établissement relevant du ministère de l'enseignement supérieur) :
 - 01 attestation de travail du parent et,
 - 01 mandat de 9.000 dinars (05 dinars le montant d'affiliation CNSS, 02 dinars carte d'étudiant et 02 dinars assurance), au nom de l'agent comptable de l'ISG de Tunis CCP : 61858.
 - Les étudiants :
 - Quitus de versement de la somme 110,000 dinars (conformément à la circulaire ministérielle n°99 du 06 décembre 2016) et,
 - une fiche de renseignement téléchargeable sur le site : www.inscription.tn.

Le dossier administratif est à déposer au bureau d'ordre de l'ISG de Tunis. **Tout dossier incomplet ou parvenu après le 15 janvier 2021 (hors délai) est automatiquement rejeté.**